

Parc de la Glaïeul et du Christ-Roi, Lestrem  
© Atelier Nervures

# VALORISER L'ESPACE PUBLIC

---

Contribuer à l'attractivité  
de votre commune



Les enjeux .....	04
Le patrimoine végétal .....	06
La gestion environnementale...	15
La biodiversité.....	18
Les espaces publics.....	20
La communication.....	26
Participer au label.....	27



# Sommaire

## Avant-propos

Connu par 90% des français, le label « VVF » (Villes et Villages Fleuris), avec son panneau jaune accompagné de 1 à 4 fleurs, est le **label national de la qualité de vie**. Il récompense les collectivités qui offrent un **cadre de vie agréable à leurs habitants, aux visiteurs de passage** et qui développent une stratégie globale d'attractivité à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

Le fleurissement et les plantations d'une commune créent, en effet, une identité forte, **mais de nombreux autres critères** sont également pris en compte dans ce label : le patrimoine bâti, la biodiversité et l'environnement, les espaces de loisirs, le mobilier urbain, la qualité de l'air, l'attractivité locale, l'animation de la démarche, les modes doux, etc. L'accent est mis sur **les aménagements durables** : utilisation de plantes vivaces, arbustes ou arbres, en pleine-terre, demandant peu d'entretien, revêtements de sol perméables ou bien préservation de la biodiversité.

Le label est l'occasion de porter un nouveau regard sur les espaces publics afin qu'ils deviennent plus agréables et conviviales.

Bien plus que des petites fleurs, «Villes et Villages Fleuris» offre un regard global et transversal pour un **aménagement cohérent et durable de l'espace public**.

# Les enjeux

N'avez-vous jamais suffoqué sur un trottoir ou une place minérale, en enrobé, sans plantations, lors des derniers épisodes de canicules ? La massification de l'utilisation de l'enrobé, dans tous les espaces publics quels que soit leurs usages, tend à une banalisation des communes, mais aussi à la création d'îlots de chaleur et à l'imperméabilisation des sols, donc à l'augmentation du risque de ruissellement.

**L'espace public est un lieu de rencontre convivial et de partage pour les habitants et les visiteurs.**

Il est essentiel de l'aménager en y apportant du **végétal pour améliorer la qualité de vie et réguler les températures**. La végétalisation de l'espace public permet également de créer des espaces de nature en ville, d'offrir des lieux de détente et de loisirs pour les habitants et de favoriser la biodiversité. La plantation d'arbres, d'arbustes et de massifs participe à la **régulation de la température en été**, à l'absorption des polluants atmosphériques et à la réduction du bruit. Ces îlots de fraîcheur végétalisés sont primordiaux face à l'enjeu climatique de la hausse des températures. La végétation haute crée de l'ombre et rejette aussi de la vapeur d'eau, rafraîchissant l'espace.

Le choix des revêtements de sol est également important. Il est préférable de **favoriser des revêtements perméables, afin d'infilttrer les eaux pluviales** ou d'utiliser des matériaux de couleur claire, ne stockant pas la chaleur. Cette **gestion durable et intégrée des eaux pluviales** permet de lutter contre le ruissellement et les inondations.



**En développant la nature en ville**, les communes offrent un **cadre de vie plus agréable pour leurs citoyens**, ce qui contribue à l'attractivité du territoire. Les bénéfices de tels aménagements sont multiples et durables, tant pour les habitants que pour l'environnement. L'aménagement d'un espace public se réfléchit de manière globale.

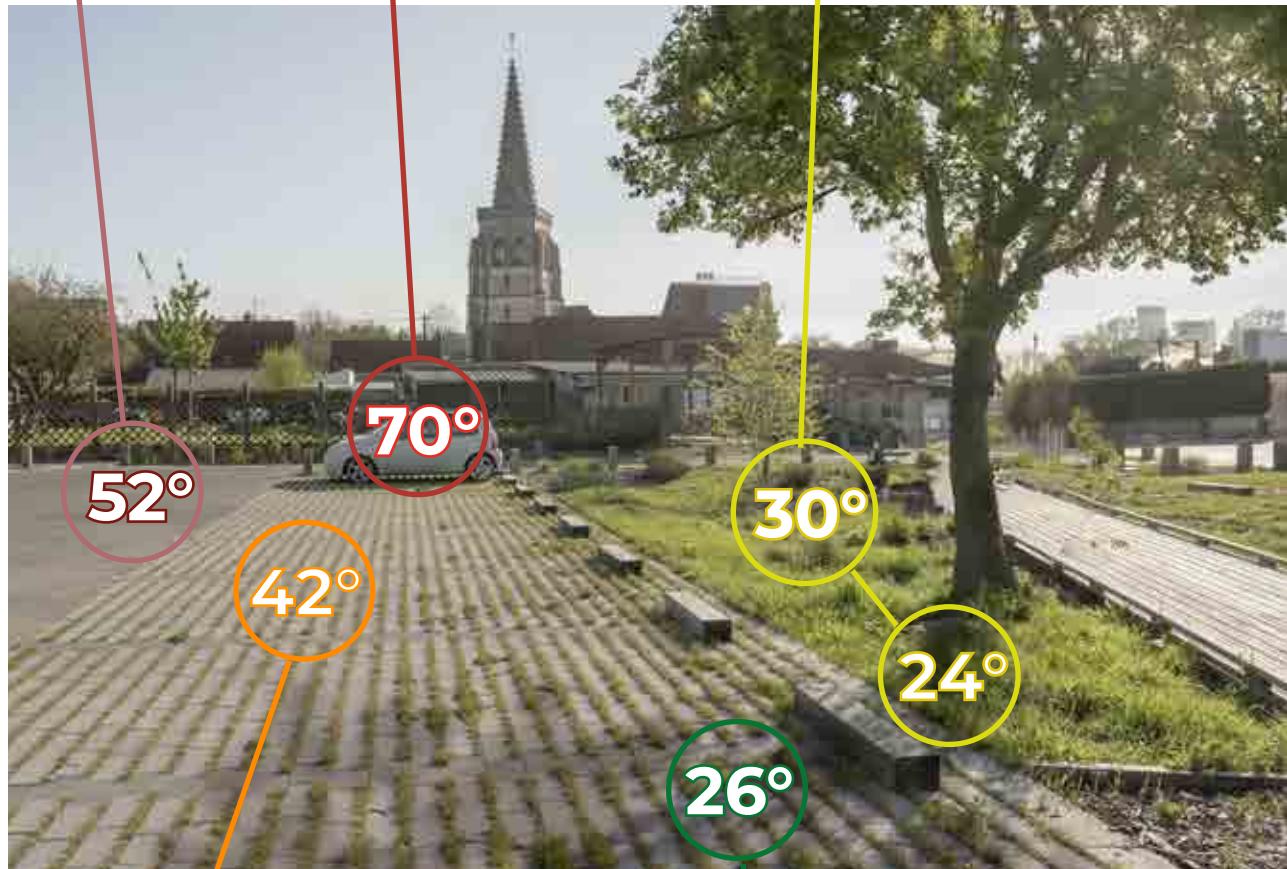
# TEMPÉRATURES RESSENTIES SUIVANT LES TYPES DE REVÊTEMENTS DE SOL

## Enrobé

L'albédo\* de l'enrobé est de 0,07. Ce revêtement, initialement destiné aux routes, n'est pas cohérent avec l'aménagement d'espaces publics durables.

### Voiture

La température d'une voiture au soleil peut monter jusqu'à 70°C ! Dès lors, l'utilisation intensive de la climatisation entraîne une consommation excessive d'énergie.

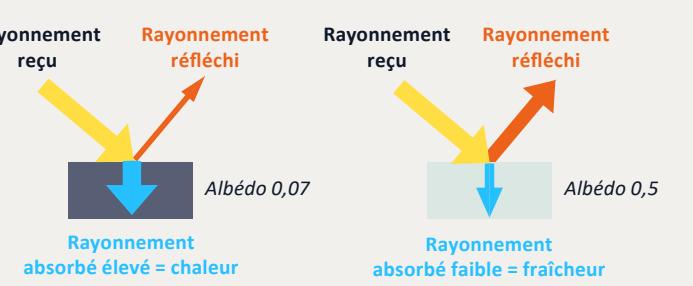


### Revêtement perméable

Les revêtements perméables (pavés joints libres, graviers...), possédant un albédo\* plus élevé permettent une meilleure infiltration de l'eau. Ces revêtements assurent les usages courants (cheminements, stationnements, etc.) tout en réduisant considérablement la chaleur ressentie.

## Herbe

La végétation basse (pelouse ou une prairie fleurie) permet de capter une partie importante de la lumière. Grâce à l'évapotranspiration, celle-ci bénéficie d'un écart de température réduit entre les parties à l'ombre et au soleil (généralement moins de 6°C).



\***L'albédo** est une valeur physique qui permet de connaître la quantité de lumière incidente réfléchie par une surface. **Elle s'exprime de 0 à 1**. Plus cette valeur est élevée, plus le revêtement réfléchit la lumière (moins de chaleur au sol).

# Le patrimoine végétal

## EMBELLISSEMENT DES COMMUNES PAR UN FLEURISSEMENT DURABLE

Dans un aménagement d'espace public, la composition d'un espace vert se réalise à partir de nombreuses typologies végétales : arbres, arbustes, graminées, plantes grimpantes, plantes vivaces, fleurs annuelles, couvre-sols ou encore bulbes. Pour un aménagement paysager réussi, il faut veiller à :

- **privilégier les plantations en pleine terre** : meilleure reprise des végétaux, moins d'arrosage ;
- **diversifier le type de végétaux** : composer en positionnant les végétaux suivant leur hauteur ;
- **limiter le nombre de couleurs** ( cercle chromatique, cf. page 9);
- **choisir ses végétaux en fonction des caractéristiques du lieu, du contexte (rural ou urbain), de l'usage et de la fréquentation du lieu** (parvis, entrée de commune, cimetière, espace de loisirs...).



## LES PRINCIPES DE PLANTATION

Il est important de bien choisir ses végétaux car leur plantation est un **engagement à long terme**. Pour que les végétaux soient esthétiques et remplissent leur fonction (brise-vent, ombrage, agrément...), **ils doivent se développer dans un milieu qui leur convient.**

Pour affiner le choix, **quelques critères sont à prendre en compte :**

- le climat (ensoleillement, vents dominants, embruns, pluie, température...),
- le type de sol (texture et structure, acidité, profondeur de sol pour les racines...),
- l'espace et le volume nécessaires pour les plantations,
- l'usage souhaité (ombrage, intimité, valorisation de l'espace d'accueil, intégration d'une zone de stockage, abri du vent et du soleil...),
- la taille adulte des végétaux,
- les associations végétales (le mélange des essences) au sein des haies et des massifs,
- la plantation en quinconce, sur deux rangées plus ou moins espacées, pour créer du volume et apporter un aspect naturel,
- le désherbage ou le paillage au pied de la haie ou des arbres.

**Le choix esthétique viendra en dernier** (cf. schéma page 13).

## LES PLANTATIONS EN PIED DE FAÇADE

Que ce soit sur un espace enherbé ou minéral (trottoir), les plantations apportent couleur, texture et souplesse dans un lieu souvent très routier, comme la rue principale du village.

Elles sont l'occasion d'**associer les habitants à l'embellissement de leur cadre de vie**. Les plantations peuvent, par exemple, être faites avec l'aide des services de la ville (choix des plantes, plantations, conseils d'entretien) lors d'une journée festive.

Pour la commune, ce fleurissement peut être un atout, car il **implique l'habitant en créant du lien social**.

Certaines communes ont mis en place des conventions avec les habitants pour qu'ils entretiennent **les plantations en pied de façade**.



## LE FLEURISSEMENT HORS-SOL



Le fleurissement hors-sol (jardinière, bac, suspension) peut être utilisé seulement s'il n'est pas possible de planter en pleine-terre. Il faut proscrire les bacs posés sur du gazon ou les suspensions au dessus d'un massif de pleine-terre.

Dans un bac ou une jardinière, veiller aux proportions : **2/3 de contenu (végétal) pour 1/3 de contenant (bac)**.

**Des plantes retombantes** peuvent amener du volume dans un bac.

Des contenants avec réserve d'eau limitent l'arrosage.



Afin de limiter l'arrosage des massifs et face aux étés de plus en plus chauds, il devient nécessaire de récupérer le maximum d'eau pluviale, tombant sur les bâtiments communaux.

# PRINCIPES DE COMPOSITION D'UN MASSIF

## Petit arbre

ou plante haute structurant le massif et créant du volume en arrière-plan.

## Plante vivace (voir page 9)

aux grandes variétés de formes et couleurs. L'association de plusieurs variétés de vivaces permet d'obtenir une longue période de floraison.

## Graminée

aux épis aériens, apportant mouvement, légèreté. Les graminées possèdent une grande diversité de feillages (doré, bleuté, rouge...).



## Plante annuelle (ou bisannuelle)

aux couleurs intenses, mais devant être ressemée ou replantée tous les deux ans. Elle demande un arrosage fréquent.

## Plante à bulbe :

grande diversité de formes, de périodes de floraison (de février à décembre), de couleurs et faible besoin en eau.



- **Dessiner le parterre sur une feuille** avant la plantation.
- Réfléchir à la **composition volumétrique** : les différents plans, la hauteur des plantes et des floraisons, la profondeur.
- **Apporter du mouvement** en utilisant des végétaux aux formes variées : touffe, rampant, dressé...
- Calculer les **surfaces et densités** de plantation.
- Privilégier les végétaux qui servent **de gîte et de couvert** (graines, nectar, fruits) aux insectes et petits animaux utiles (les plantes auxiliaires du jardin).
- **Limiter le nombre de variétés** en composant des groupes de mêmes plantes.

## AVANTAGES DES PLANTES VIVACES



Durée de vie plus longue



Période de floraison plus longue



Grande diversité de hauteur, de feuillage, de couleur et de texture



Possibilité de division



Besoin de moins d'entretien  
(si elles sont paillées)



Moins gourmandes en eau



Jardin de la mairie, Compiègne  
©Commune de Compiègne

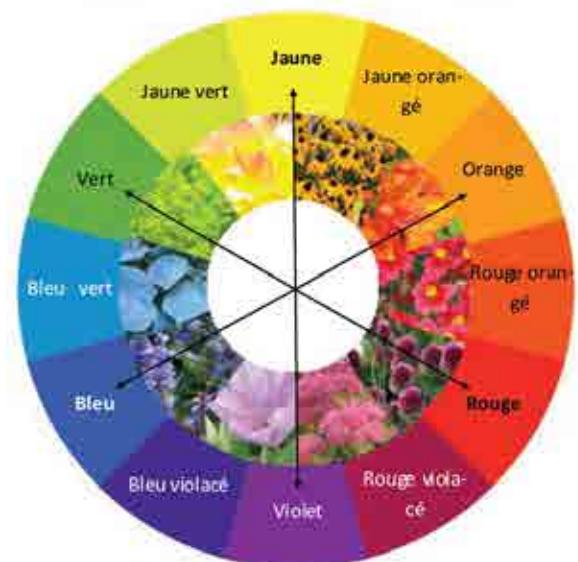
## CHOIX DE PLANTES ET COULEURS

**Les trois couleurs primaires** (rouge, bleu et jaune) sont des couleurs fortes. Elles doivent être utilisées avec vigilance. **Il faut éviter de les mélanger dans un même massif.**

**Pour créer du contraste dans un massif, l'utilisation de deux couleurs complémentaires suffit** (une couleur primaire et la couleur secondaire lui correspondant : flèche sur le cercle chromatique).

Dans les petits massifs, préférer des couleurs froides (rose, mauve, bleu, violet...). Les couleurs chaudes, comme le rouge, le jaune et le orange, attirent trop le regard et écrasent visuellement l'espace. Le blanc permet d'apporter de la luminosité.

## CERCLE CHROMATIQUE



Ne pas oublier que les couleurs ne sont pas apportées uniquement par les floraisons, on les retrouve aussi dans **le feuillage et les écorces**. Il faut donc imaginer un parterre à chaque saison.

# LES ARBRES D'ESSENCES LOCALES

Les bénéfices de l'arbre et des arbustes sont multiples. Les arbres permettent de s'adapter et de **lutter durablement contre le changement climatique** : limitation des risques d'inondations et de la sécheresse.

Ils favorisent la biodiversité, régulent la température en été, purifient l'air et absorbent le CO<sup>2</sup>.

Il est donc primordial de préserver les arbres existants et d'en planter de nouveaux. **Les arbres d'essences locales sont adaptés au climat et au sol de la région.** Ils contribuent au respect de l'identité de nos paysages. Certaines essences sont allergènes (bouleau, saule, charme...). Il faut éviter de trop en planter, notamment en milieu urbain.

Afin d'éviter les maladies et de développer la biodiversité, il est essentiel de diversifier les essences d'arbres.

Liste d'arbres d'essences locales définie sur la base du référentiel floristique du Conservatoire Botanique National de Bailleul



**Aulne glutineux**  
*Alnus glutinosa*



**Bouleau verruqueux**  
*Betula verrucosa*



**Bouleau pubescens**  
*Betula pubescens*



**Charme**  
*Carpinus betulus*



**Chêne pédonculé**  
*Quercus robur*



**Chêne sessile**  
*Quercus petraea*



**Érable champêtre**  
*Acer campestris*



**Érable sycomore**  
*Acer pseudoplatanus*



**Hêtre**  
*Fagus sylvatica*



**Merisier**  
*Prunus avium*



**Noyer commun**  
*Juglans regia*



**Robinier fauxacacia**  
*Robinia pseudoacacia*



**Saule blanc**  
*Salix alba*



**Saule marsault**  
*Salix caprea*



**Tilleul à petites feuilles**  
*Tilia cordata*



Principes de plantation à respecter :

- **Planter entre novembre et mars** (de préférence à l'automne pour une meilleure reprise et moins d'arrosage).
- Ne pas planter lorsque le sol est gelé, enneigé ou gorgé d'eau.
- Créer une **fosse de plantation au volume important** pour favoriser le développement du système racinaire (10 m<sup>3</sup> pour un arbre de grand développement sur une profondeur de 1 à 1,2 m).
- **Préparer le terrain** avant la date de réception des plants.
- Ne jamais laisser les racines à l'air libre (penser à les protéger du vent, du gel et du soleil).

# LES HAIES D'ESSENCES LOCALES

Les haies créent des écrans naturels qui **favorisent la biodiversité** (lieu de refuge pour les animaux, de nidification, réservoir de nourriture...), permettent de clôturer un terrain, d'améliorer le cadre de vie, de réguler l'eau, de maintenir les sols, d'avoir un effet brise-vent, de produire du bois et des fruits, etc.

**Un mélange de trois à cinq essences locales différentes**, avec des feuillages caducs, marcescents et persistants, apporte une diversité toute l'année, des couleurs (feuillage, fruit, fleur, bois), textures et formes.

**Différents types de haies existent**, suivant les besoins. Elles demandent plus ou moins d'entretien.

- **La haie basse taillée.** Hauteur entre 1,2 et 2 m (pour servir de brise-vue). 1 à 2 tailles /an.
- **La haie libre arbustive.** Hauteur de 2 à 4 m. Taille : tous les 3 à 5 ans. Produit du nectar, du pollen et des abris naturels pour les insectes pollinisateurs.
- **La haie brise-vent.** Hauteur de 6 à 25 m. Elagage latéral si nécessaire. Cette haie doit être « semi-perméable » pour couper du vent. Les essences doivent être variées et homogènes en hauteur.



Cornouiller sanguin  
*Cornus sanguinea*



Noisetier  
*Corylus avellana*



Aubépine à un style  
*Crataegus monogyna*



Fusain d'Europe  
*Euonymus europaeus*



Bourdaine  
*Frangula alnus*



Argousier  
*Hippophae rhamnoides*



Genévrier commun  
*Juniperus communis*



Houx  
*Ilex aquifolium*



Troène commun  
*Ligustrum vulgare*



Prunellier  
*Prunus spinosa*



Nerprun purgatif  
*Rhamnus cathartica*



Groseillier à maquereau  
*Ribes uva crispa*



Framboisier  
*Rubus idaeus*



Eglantier des chiens  
*Rosa Canina*



Eglantier des champs  
*Rosa arvensis*



Saule cendré  
*Salix cinerea*



Saule roux  
*Salix atrocinerea*



Saule marsault  
*Salix Caprea*



Saule à 3 étamines  
*Salix triandra*



Saule des vanniers  
*Salix Viminalis*



Sureau à grappes  
*Sambucus racemosa*



Genêt à balais  
*Sarothamnus scoparius*



Sorbier des oiseleurs  
*Sorbus aucuparia*



Ajonc d'Europe  
*Ulex europaeus*



Viorne lantane  
*Viburnum lantana*



Viorne obier  
*Viburnum opulus*

## LES ARBRES FRUITIERS

Le verger est un lieu de culture d'arbres fruitiers. Support d'activités et d'échanges, ce type de plantation se développe dans les collectivités.

**Les vergers peuvent prendre différentes formes : verger conservatoire, de maraude, pédagogique.**



Pour planter des arbres fruitiers, il faut prendre en compte les critères suivants :

- la surface à consacrer aux arbres fruitiers,
- la nature du sol (sol argileux, limoneux ou sableux),
- l'humidité et le ph du sol,
- le niveau d'ensoleillement de la parcelle.

Un verger est une opportunité pour favoriser la biodiversité. **Les arbres fruitiers d'essences locales sont à privilégier.**

**Un verger conservatoire est un lieu de « mémoire » et de conservation de la diversité biologique et génétique de variétés anciennes de fruits** (pommes, poires, cerises, prunes).

La liste des variétés fruitières de notre région est disponible sur le site des Espaces Naturels Régionaux.

Un verger conservatoire sert également à :

- rendre un espace vert attrayant et pédagogique : **étiquetage des arbres, création de cheminements accessibles ;**
- remettre au goût du jour la satisfaction de planter, entretenir et récolter, en créant du lien entre les générations par la **transmission de la connaissance et les échanges de savoirs ;**
- **sensibiliser le public à la biodiversité** grâce à la plantation de prairies fleuries, riches en plantes mellifères (plantes attirant les polliniseurs, idéales pour garantir la fructification des arbres) ou l'insertion de structures favorisant les insectes, etc.



### DISPOSITIFS & FINANCEMENTS POUR LA PLANTATION D'ESSENCES LOCALES

- Plantons le décor® - Espaces Naturels Régionaux (ENRx), opération de commande groupée [www.plantonsledecor.fr](http://www.plantonsledecor.fr)
- Fonds biodiv'62 volet investissement - Département du Pas-de-Calais  
Contacter la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial ou écrire un mail à [biodiversite@pasdecalais.fr](mailto:biodiversite@pasdecalais.fr)
- Nature En Chemins NACH – Région Hauts-de-France  
[guide-aides.hautsdefrance.fr](http://guide-aides.hautsdefrance.fr)
- Plan arbres ARBR, Plantation d'arbres sur propriétés publiques – Région Hauts-de-France  
[guide-aides.hautsdefrance.fr](http://guide-aides.hautsdefrance.fr)
- Végétal local - marque garantissant et préservant la diversité génétique des végétaux sauvages et locaux  
[www.vegetal-local.fr/](http://www.vegetal-local.fr/)

## LES ARBRES ET ARBUSTES ORNEMENTAUX

Des arbres et arbustes d'ornementation peuvent être plantés dans les espaces publics mais également dans les jardins privés. Leur fonction ne se limite pas à l'ornementation. Comme tout arbre, ils assurent l'ombrage, le rafraîchissement, la purification de l'air, mais aussi l'accueil de la faune.

Contrairement aux arbres d'essences locales, ils sont **moins rustiques mais peuvent avoir un intérêt plus esthétique** (couleurs et formes des fleurs et des feuilles, écorces plus diversifiées).



## LES BONNES QUESTIONS POUR BIEN CHOISIR SES VÉGÉTAUX

Pour assurer le bon développement et la pérennité d'un arbre ou d'un arbuste, le choix de son essence (espèce) doit être fait en prenant en compte tous les critères suivants :

Ensemble des espèces d'arbres et d'arbustes disponibles



Sont-ils adaptés au **climat** ?



Sont-ils adaptés au **sol** ?



Sont-ils adaptés au **volume** du site ?  
(hauteur et largeur de l'arbre à maturité, bâti existant, réseaux aériens et souterrains, arbres existants...)



Sont-ils adaptés à l'**usage** du site ?  
(ombrage, agrément, lutte contre l'érosion, création de volume, perspective...)



Sont-ils adaptés au site d'un **point de vue esthétique** ?



**Arbre choisi**

## LE TUTEURAGE

A leur plantation, un **tuteurage tri ou quadripode permet de maintenir les arbres tiges**. Ces tuteurs, composés par 3 ou 4 piquets, **protègent le tronc et le collet** (la base) contre les chocs (outils de fauches, véhicules...), **permettent d'éviter le tassemement du sol au pied de l'arbre** (véhicules, piétons...) et de **maintenir la cuvette d'arrosage dans de bonnes conditions**.

Les tuteurs peuvent être en **châtaignier écorcé, en robinier ou en pin traité**, d'un diamètre minimum de 8/10 cm, enfouis à une profondeur d'environ 1,5 m. Lorsque les tuteurs sont installés par 3 ou 4, des planchettes horizontales sont clouées ou vissées à leurs extrémités pour les associer et rendre l'ensemble plus solide. Le lien maintenant l'arbre aux tuteurs (caoutchouc, géotextile...) doit laisser une légère flexibilité à la tige.

## LES PRAIRIES FLEURIES

**Les prairies fleuries favorisent la biodiversité et limitent l'entretien d'un espace ouvert.** Elles permettent d'obtenir des fleurs champêtres, utiles aux insectes et aux oiseaux. Il faut veiller à choisir **un mélange de semences d'origine régionale**. Une zone de pelouse non tondue facilite également la floraison des plantes annuelles et vivaces (pâquerettes, marguerites, lotiers, trèfles, graminées, etc.).

La période la plus adaptée pour semer une prairie fleurie est entre mars et mai ou d'octobre à novembre.

## LA TAILLE DOUCE

Un arbre est un organisme vivant ayant une **forme naturelle propre à son essence**. Comme dans la nature, un arbre n'a pas besoin d'être taillé. Cela devient nécessaire seulement si l'arbre doit **s'adapter à des contraintes humaines de sécurité ou de mise au gabarit** (proximité de bâtiments, réseaux aériens, passage de véhicules...). **Une taille radicale est donc à proscrire** car elle ne répond pas à ces besoins et détériore gravement et irrémédiablement la santé de l'arbre. Il est nécessaire de suivre l'arbre dès sa plantation, en effectuant une **taille de formation**, permettant de ne **tailler que le strict minimum, de conserver le port de l'arbre** et favoriser son développement harmonieux. Il s'agit de nettoyer et alléger celui-ci, en conservant son volume et sa forme.



### LE PROJET SAPOLL

Ce projet initie la mise en place, avec les acteurs de Wallonie, de Flandre et du nord de la France, d'un **plan d'actions transfrontalier en faveur des polliniseurs sauvages** : les abeilles sauvages (Hyménoptères Apoïdes), les syrphes (Diptères, groupe des « mouches ») et les papillons (Lépidoptères).

Interreg. SAPOLL. Sauvons nos polliniseurs  
[www.sapoll.eu](http://www.sapoll.eu)



# La gestion environnementale

## LA GESTION RAISONNÉE ET NATURELLE DES ESPACES VERTS

Depuis l'interdiction des produits phytosanitaires, les collectivités doivent gérer et entretenir leurs espaces verts de **manière plus raisonnée et naturelle**. Cette gestion doit donc être anticipée lors de la conception d'un espace, pour être adaptée.

Différentes méthodes existent, afin de limiter le temps d'entretien et respecter la nature.

**Des actions en faveur des ressources alternatives** peuvent également être mises en place : protection du sol par du paillage, méthodes alternatives d'entretien (éco-pâturage...), création d'îlots de fraîcheur, etc.

## LE PAILLAGE

Il limite la croissance des adventices (plantes indésirables), l'érosion du sol et préserve l'humidité. Une fois mis en place, il est un atout **pour diminuer l'entretien**.

Un **paillage naturel végétal** (copeaux de bois...) est recommandé car il apporte de la matière organique et ne nécessite pas de préparation de sol particulière. **Les produits de taille de végétaux peuvent être broyés pour être transformés en copeaux** (réduction des coûts).

Avant sa mise en place, veiller à désherber le massif et à lameublier.



## L'ÉCO-PÂTURAGE

Cette méthode alternative permet d'entretenir de grands espaces, de façon naturelle, en accord avec la démarche « 0 phyto ». Il s'agit d'un **mode de gestion écologique des espaces verts et naturels**. Il peut également permettre à des éleveurs d'accéder à du foncier, en conventionnant avec une commune.

**L'entretien de ces espaces est réalisé avec des animaux herbivores** (races rustiques), tels que des vaches, des moutons, des ânes, des oies, des canards ou des lapins...

**Different milieux sont paturables** : les prairies, les milieux humides, les friches arbustives, les talus, les coteaux, les vergers ou encore les boisements. Il faut veiller à protéger les pieds des arbres pour que les animaux ne les abîment pas.



### PATURE :

Plateforme de mise en relation des Acteurs des Territoires Urbains et Ruraux en Éco-pâturage

[www.pature.org](http://www.pature.org)



# LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

Ce mode de gestion des espaces publics, plus respectueux de l'environnement, consiste à **adapter le mode d'entretien à chaque espace vert communal, en prenant en compte son usage, sa fréquentation et son emplacement.** Il découle d'une politique communale répondant à différents enjeux.

## Initier la démarche

La gestion différenciée entraîne des **changements importants dans la perception de l'espace public** (augmentation du taux de végétalisation et des plantes indésirables). Il est nécessaire d'entamer cette nouvelle démarche sur un **site pilote** afin d'amorcer progressivement les changements et que ceux-ci soient appropriées par l'ensemble des usagers.

## Communiquer auprès des différents publics :

- **au sein de l'équipe municipale** (élus et agents techniques) ou de l'équipe gestionnaire du site,
- **les utilisateurs** habitants et usagers, pour leur faire comprendre pourquoi on modifie l'entretien d'un espace,
- **les concepteurs** qui vont intervenir sur le site.

## Elaborer un plan de gestion

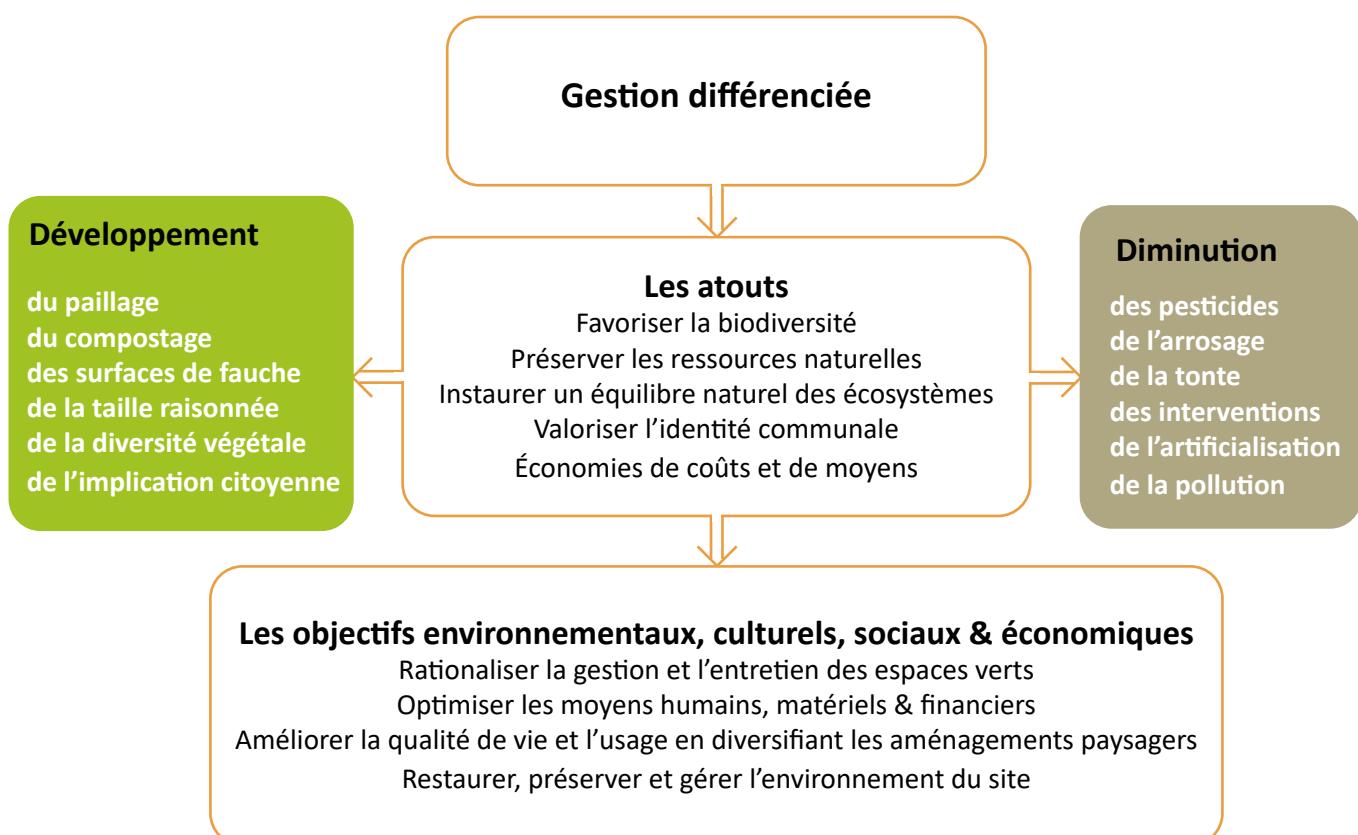
Après la première phase d'expérimentation, la démarche de gestion différenciée peut être développée dans d'autres secteurs de la commune, voire sur la totalité de votre territoire.

- **mettre en place un plan de gestion** (prend en compte les différents enjeux de chaque espace),

- **y appliquer une gestion particulière**, grâce à une classification propre à chaque commune.

## Analyser l'état initial

Inventorier les **différents espaces verts de la commune par typologie**, pour connaître les surfaces à entretenir, sous forme de tableaux par exemple.



Pour aller plus loin : Guide méthodologique de la gestion différenciée, CAUE 85

## Mettre en place une classification

Chaque collectivité crée sa propre classification. Un code qualité, défini par rapport à l'état initial, est attribué à chaque site. Il met en évidence **la nature des tâches d'entretien à réaliser, leur fréquence et le protocole à suivre.**

Exemple de classement :

**Code 1** : les espaces horticoles et lieux de prestige (abords de mairie ou église, placette, centre-ville).

**Entretien** : pelouse tonde 30 à 40 fois par an, avec évacuation, découpe de gazon, utilisation de paillage biodégradable, massifs arbustifs, vivaces et graminées.

**Code 2** : les espaces jardinés entretenus régulièrement (accotements de rues, aire de jeux, parcs...).

**Entretien** : pelouse tonde 15 à 25 fois par an avec évacuation, découpe de gazon, utilisation de paillage biodégradable, massifs arbustifs, vivaces et graminées.

**Code 3** : les espaces rustiques à la conception plus libre et naturelle, ne nécessitant pas d'engrais, ni traitement, ni arrosage (liaison douce, coulée verte, zone d'activité, bassin d'orage...).

**Entretien** : tonte 5 à 10 fois par an avec évacuation, sans découpe, ni finition débroussailleuse.

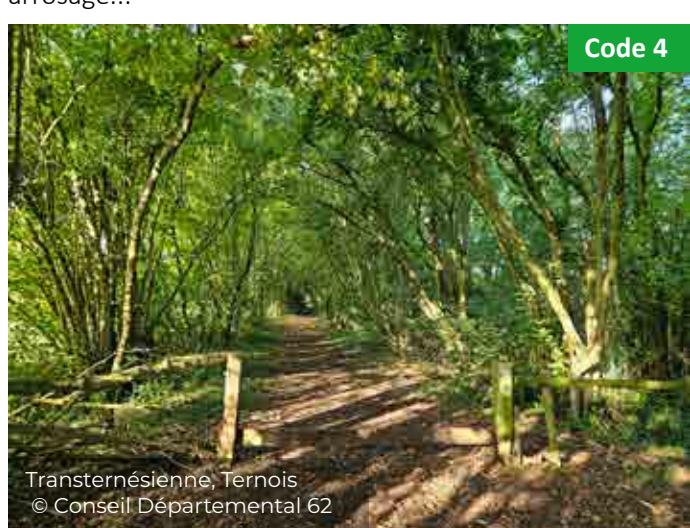
**Code 4** : les espaces naturels où la nature se développe librement ; l'intervention des jardiniers est minimale (bords de rivières, zone humide, bois, sentier de randonnée...).

**Entretien** : pelouse et prairie, 2 à 3 fauches par an, éco-pâturage, pas de désherbage chimique.

**Code 5** : les espaces spécifiques (cimetières et stades).

**Entretien** : cimetière : allées enherbées, plantations entre les tombes...

stade : désherbage antigerminatif ciblé, scarification, arrosage...





# La biodiversité

## FAVORISER L'ENSEMBLE DES ESPÈCES VIVANTES

La biodiversité apporte des bénéfices pour la santé des habitants. Les espaces publics abritent de la flore, mais également de la faune. Des aménagements peuvent être installés dans les espaces publics pour **favoriser la petite faune : les oiseaux, les insectes, les amphibiens, les chauves-souris...**

Pour développer **les milieux humides, des mares ou des zones humides** peuvent être créées, utiles pour collecter et retenir l'eau. Ils participent à améliorer la qualité de l'eau par phyto-épuration et sont aussi des sites d'accueil et d'observation de la faune et la flore (développement d'une importante biodiversité).



Marais Pourri, Norrent-Fontes  
© Arseme architectes-paysagistes



## LES TRAMES VERTES, BLEUES, BRUNES & NOIRES, OUTILS D'AMÉNAGEMENT DU PAYSAGE

Identifier et cartographier les différents réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

### Trame bleue

Réseau écologique aquatique et humide de l'ensemble d'un territoire (cours d'eau, plans d'eau, marais, eaux de ruissellement...) assurant une gestion raisonnée de l'eau.

### Trame verte

Ensemble des milieux naturels et semi-naturels terrestres (bois, prairie, champs...), véritables foyers de biodiversité. Les continuités écologiques sont assurées par un ensemble de réservoirs et de corridors.

### Trame brune

Continuité de surfaces en pleine-terre (sols naturels), à préserver. Les rôles du sol sont multiples : biodiversité « invisible », cycle de l'eau, absorption et stockage de CO<sub>2</sub>, lutte contre les pollutions...

### Trame noire

Réseau de corridors écologiques offrant une certaine obscurité afin de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse, perturbante pour les organismes vivants.

## LES STRUCTURES QUI AGISSENT POUR LA BIODIVERSITÉ DANS LE PAS-DE-CALAIS

### Eden 62

Syndicat mixte, créé par le Département du Pas-de-Calais, qui gère, depuis 1993, les **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** que lui confient le Département, le Conservatoire du littoral, ainsi que certaines communes. « Près de 130 agents œuvrent quotidiennement pour protéger, aménager ces espaces naturels et sensibiliser la population afin que la préservation de ces coins de nature devienne, autant que possible, une priorité pour chacun. »

Les ENS du Pas-de-Calais se caractérisent par **9 grands milieux** : les dunes, les marais, les bois, les polders, les terrils, les coteaux, les landes, les carrières, les falaises.

**La Grange Nature** (gérée par Eden 62) est un espace unique dédié aux richesses environnementales du département du Pas-de-Calais. Elle est située au cœur du marais Audomarois.



[www.eden62.fr](http://www.eden62.fr)

### Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

La biodiversité, au travers de sa connaissance, sa préservation et de son renforcement, est au cœur du projet de territoire porté par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Les techniciens du Parc accompagnent les communes pour leurs projets d'aménagement.

Chaque projet présente des **enjeux humains et environnementaux spécifiques** ; c'est le point de départ pour construire une **proposition adaptée au terrain**. Selon le cas, haies bocagères, vergers conservatoires de variétés anciennes de fruitiers, mares, entretien par éco-pâturage, murets en pierre... favorisent le développement de la faune et de la flore. L'association des élus, des techniciens et des habitants, en amont des projets, garantit la meilleure appropriation des aménagements qui peuvent également servir de support d'animations pédagogiques.

Enfin, le **recours aux ressources locales**, par exemple dans le choix des matériaux d'un mobilier ou dans le partenariat agricole pour la gestion de l'éco-pâturage, garantissent la singularité et l'ancrage territorial du projet.

Autant de réflexes que propose le Parc naturel régional aux communes dans son appui technique aux projets d'aménagement.



[www.parc-opale.fr](http://www.parc-opale.fr)

### Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Fondé en 1972, le **réseau des CPIE regroupe des associations qui agissent en faveur du développement durable et de la transition écologique par la sensibilisation**, l'éducation de tous à l'environnement et l'accompagnement des porteurs de projets de territoires. Le label CPIE impose aux associations de s'inscrire dans une **approche humaniste de l'environnement, de travailler pour et avec les citoyens et dans le respect de la démarche scientifique**.

Le Pas-de-Calais compte 4 CPIE :

Le CPIE Villes de l'Artois [www.cieu.org/](http://www.cieu.org/)

Le CPIE Chaîne des Terrils [www.chainedesterrils.eu/](http://www.chainedesterrils.eu/)

Le CPIE Val d'Authie [www.cpie-authie.org/](http://www.cpie-authie.org/)

Le CPIE Flandre-Maritime (Nord-Pas-de-Calais) [www.cpieflandremaritime.fr/](http://www.cpieflandremaritime.fr/)

Depuis 2015, les 7 CPIE des Hauts-de-France ont créé une Union Régionale :

[www.cpie-hautsdefrance.fr](http://www.cpie-hautsdefrance.fr)



HAUTS-DE-FRANCE



Grand Place, Montreuil-sur-Mer  
© LA\_ David Lauer & Juliette Vercouter

# Les espaces publics

## RECONQUÉRIR DES ESPACES PUBLICS POUR TOUS

Les espaces publics regroupent une **multitude de zones aux usages variés**, trop souvent dédiées à la voiture. De **nombreux enjeux universels y sont liés** : l'infiltration des eaux pluviales, le bien-être ou le lien social, l'ombrage et la fraîcheur... **Conçus de manière globale et cohérente, par un paysagiste concepteur**, les espaces publics peuvent être des espaces agréables à vivre et permettant de lutter contre les changements climatiques.

Ces espaces ont de nombreuses fonctions :

- la mise en valeur du patrimoine bâti,
- l'accessibilité à tous,
- le bien-être des usagers grâce au végétal, à la présence de l'eau...,
- le repos, la détente ou le divertissement grâce au mobilier urbain,
- les circulations douces,
- les circulations motorisées et leur stationnement,
- la diffusion de la publicité de manière maîtrisée,
- l'intégration des réseaux aériens (effacement).

Par la combinaison de nombreux outils : le végétal, les revêtements de sol, le mobilier urbain... **un espace public peut répondre à toutes ces fonctions !**



**ADOPTA**

L' Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales, basée à Douai, est experte dans le domaine de la **gestion durable et intégrée des eaux pluviales**. Elle préconise d'utiliser des **solutions fondées sur la nature** : créer des noues, des jardins de pluie, des parcs inondables, des bassins de stockage des eaux pluviales, des toitures végétalisées, planter des arbres de pluie (arbre planté en milieu urbanisé qui reçoit les eaux pluviales), etc.

**Créer un cercle vertueux** dans l'aménagement des espaces publics, en laissant s'infilttrer les eaux pluviales dans les espaces végétalisés, pour favoriser une meilleure absorption aidant au rechargeement des nappes phréatiques et limitant le ruissellement et les inondations.

L'ADOPTA propose des formations, des publications, sensibilise les différents publics ou encore anime des évènements.

[www.adopta.fr](http://www.adopta.fr)



## LES ABORDS DU BÂTI

Que ce soit la mairie, l'église ou encore une médiathèque, **la mise en valeur des bâtiments communaux passe par l'aménagement des espaces publics qui les entourent.**

La seule rénovation du bâti ne permet pas de les mettre pleinement en valeur ; elle doit s'accompagner d'une réflexion sur les espaces extérieurs environnants, afin de **créer une harmonie dans l'ensemble du village.** Les abords des bâtiments doivent être accessibles à tous. Il convient également de créer des continuités piétonnes facilitant les déplacements doux. On éloignera les poches de stationnement des édifices afin d'en assurer une lecture de la base au sommet, tout en jouant sur une végétalisation qui viendra agrémenter les espaces publics, au fil des saisons. **Le Label « Village Patrimoine »** insiste d'ailleurs sur la qualité des aménagements paysagers, le traitement des sols et la sécurisation des routes.



Parvis de l'ancien presbytère, Busnes  
© Verdi Conseil Nord de France



Parvis de l'église, Boubiers-sur-Canche  
© commune de Boubiers-sur-Canche



Parvis de l'église, Labourse  
© LA \_ David Lauer & Juliette Vercoutter



Abords du pôle multi-services, La Capelle-les-Boulogne  
© PARAL'AX ARCHITECTURE



Parc du Château, Sailly-sur-la-Lys  
© Atelier Altern paysagistes

# LE MOBILIER URBAIN

Le mobilier, au même titre que les revêtements de sol ou les plantations, est une composante essentielle d'un espace public. Regroupant les bancs, les candélabres, les poubelles, les jeux, les tables de pique-nique, les panneaux d'information, etc., il est garant de l'appropriation d'un site par ses usagers. Il peut être de taille, de forme et d'usages variés.

Plusieurs critères doivent être pris en compte dans le choix du mobilier à planter :

## LE CONFORT

Les éléments de mobilier doivent répondre aux besoins des usagers, identifiés suivant la typologie du lieu (parvis, espace de rencontre, zone de loisirs, etc.). Leur forme et leur texture doivent être confortables pour l'utilisation de tous.

## LE RESPECT ENVIRONNEMENTAL

Le mobilier implanté doit être de qualité. Son cycle de vie, de sa production à son recyclage, doit alors être étudié minutieusement afin de garantir un produit le plus écologique possible.

## L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE

Pour garantir une durabilité dans le temps, le mobilier doit être facile d'entretien (nettoyage, réparation, usure...). L'implantation d'un, ou plusieurs, élément(s) devra prendre en compte les aléas météorologiques liés au site d'implantation.

## L'ESTHÉTIQUE

Le mobilier doit être en cohérence avec l'environnement dans lequel il est implanté et être homogène sur l'ensemble du site pour éviter un effet « patchwork ». Toutefois, un mobilier à l'esthétique originale peut être utilisé ponctuellement pour créer un évènement ou souligner un espace particulier.

## LE BUDGET

Le coût d'achat et le coût d'entretien seront également des critères déterminants dans le choix du mobilier.



Arena Terril Trail, Noyelles-sous-Lens  
© Atelier Nervures



« Aéroport », Calonne-Ricouart  
© Wagon Landscaping



Marais Pourri, Norrent-Fontes  
© Arseme architectes-paysagistes



Centre-bourg, Cagnicourt  
© Christophe Laborde



Parc de la Scarpe, Arras  
© Agence Odile Guerrier & Associés

# LES REVÊTEMENTS DE SOL

Les revêtements de sol font partie intégrante du projet et, en ce sens, ils influeront sur **la perception d'un espace, sa lisibilité pour les usagers et son intégration dans le contexte existant.**



Le choix d'un revêtement de sol doit se faire selon quatre principaux critères :

- **le site** : topographie, nature du sol, orientation, végétation existante, valorisation de l'existant, etc.
- **les usagers et leurs pratiques** : piétons / Personnes à Mobilité Réduite (PMR), cyclistes, etc.
- **la mise en œuvre** (qui conditionne sa tenue dans le temps / durabilité),
- la prise en compte des **enjeux environnementaux** (adaptation au changement climatique, O phyto, gestion de l'eau, émission de CO<sub>2</sub>, cycle de vie et durée de vie du revêtement, réemploi, provenance, etc.).

Il s'agit de trouver le revêtement qui conciliera au mieux ces quatre critères.

Source : CAUE 85. Les revêtements de sols pour cheminements doux

**Les revêtements de sol ne répondent pas tous aux normes d'accessibilité en vigueur, pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). De même, ils n'infiltrent pas tous les eaux pluviales (cf. ).**

Quelques exemples de revêtements de sol pour des espaces publics urbains ou semi-naturels :



## LE BÉTON

- couleurs et aspects très variés suivant les particules fines cimentées choisies,  
- bétons lisses et bétons travaillés (désactivé, balayé, matricé...).



## LE BÉTON DRAINANT

- composé de ciment, de granulats et de fibres polypropylènes spécialement conçues, d'un adjuvant, d'eau et éventuellement un colorant,  
- couleurs (claires et foncées) et aspects variés.



## LES PAVÉS

- pierre naturelle (granit, pierre bleue, grès...), béton ou terre cuite,  
- couleurs et formes très variées,  
- création de motifs possible,  
- carrières locales à privilégier.



## LES PAVÉS À JOINTS DRAINANTS

- utilisés avec des joints enherbés ou sablés, permettent d'infiltérer une partie des eaux de pluie.



## LA STABILISÉ

- mélange de gravier et de sable appliquée en plusieurs couches compactées,  
- esthétique naturelle et s'intègre bien dans les espaces ruraux grâce aux granulats de couleurs et de tailles variées,  
- carrossable s'il est renforcé.



## LES DALLES GAZON / PAVÉES / GRAVIER

- dalles en béton ou en plastique, permettant de reproduire l'aspect d'un revêtement enherbé, pavé ou gravier.  
- couleurs de pavés et de gravier variées.



## LE BOIS

- matériau naturel et noble, associé à l'idée de nature et de son respect,  
- choix du bois à définir selon les usages, le mode de culture et les traitements subis,  
- provenance des bois issus de filières locales à privilégier.



## LE GAZON

- surface naturelle composée de semences de différentes variétés de graminées,  
- réduction du CO<sub>2</sub> présent dans l'air, filtration et préservation de la qualité de l'eau, rafraîchissement de l'atmosphère.



## LES COURS D'ÉCOLE

Les cours de récréation sont des espaces où les enfants jouent, se reposent, courrent, prennent l'air... Trop souvent traitées en enrobé, provoquant une surchauffe lors de fortes chaleurs, donc de l'inconfort pour les usagers, les cours peuvent être aménagées comme un **véritable espace public composé avec des sols perméables, des espaces de détente, des plantations ou encore du mobilier urbain.**

La végétalisation des cours participe à **améliorer la qualité du cadre de vie des élèves et du personnel éducatif et à rafraîchir ces espaces.** La gestion des eaux de ruissellement, qui saturent le réseau d'eau pluviale, est ainsi simplifiée grâce à l'infiltration sur place.

Les revêtements de sol naturels ou les massifs, au-delà d'être favorables à la biodiversité, sont également un support pédagogique et rendent l'espace plus agréable à vivre.



- **Créer des zones de relief** pour participer au développement de la motricité des enfants, mieux appréhender les distances ou apprendre à franchir les obstacles (butte, creux ou talus, gradins...).
- **Développer la végétation**, source de bien-être, de lien social, de biodiversité, d'enrichissement du sol, de gestion d'une partie de l'eau de pluie et de fraîcheur.
- **Planter des arbres**, bénéfiques à la qualité du cadre de vie (rafraîchissement, stockage de l'eau, stockage CO<sub>2</sub>, support de biodiversité).
- **Valoriser la ressource en eau** : l'infiltration permet la gestion des eaux pluviales. L'eau est aussi indispensable au rafraîchissement des espaces urbanisés et au développement de la biodiversité.
- **Aménager des espaces ludiques et sportifs** : grimper, sauter, glisser, se balancer, circuler, s'amuser grâce à des aménagements à la prise de risque mesurée.
- **Se poser, échanger, se cacher pour se sociabiliser.**
- **Limiter les espaces** grâce à des clôtures ou des haies adaptées, s'intégrant dans le contexte.



Cours des écoles Céline Rouquié, Oscar Cléret et Pierre Curie, à Arras © Ville d'Arras

# LA VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES

Les cimetières sont des lieux de recueillement qui touchent profondément à l'affect de chacun. En France, ce sont aussi des lieux essentiellement minéraux qui engendrent un certain nombre de **problématiques de gestion et d'usage** : difficulté d'entretien (loi Labbé : interdiction des produits phytosanitaires depuis juillet 2022), îlot de chaleur, ruissellement, banalisation, non acceptation de nouvelles pratiques...

Pour y répondre, les municipalités commencent à **développer la présence de végétaux dans leur cimetière**. Les avantages sont multiples :

- amélioration du cadre de vie,
  - rafraîchissement,
  - protection du sol contre le dessèchement,
  - absorption des rayons lumineux et du gaz carbonique (transformation en matière organique),
  - floraisons favorables aux insectes ; les arbres et arbustes offrent gîte et couvert aux oiseaux et à la petite faune,
  - apport d'ombre pour le confort des visiteurs,
  - l'ambiance plus douce est plus propice au recueillement...
- ...et la gestion est plus simple!

**La végétalisation des cimetières peut se traduire par :**

- l'engazonnement des allées,
- la plantation des inter-tombes (couvre-sol, sédum...),
- la valorisation d'un monument (monument aux morts, calvaire, jardin du souvenir...),
- l'intégration des éléments disgracieux (clôtures, poubelles, bidons d'arrosage, composteurs...),
- la création d'un espace de recueillement fleuri.



Cimetière paysager, Longuenesse  
© Agence Paysage 360



Longueville



Réaménagement du cimetière, Lillers  
© Ville de Lillers



Cimetière, Neufchâtel-Hardelot  
© V2R



# La communication

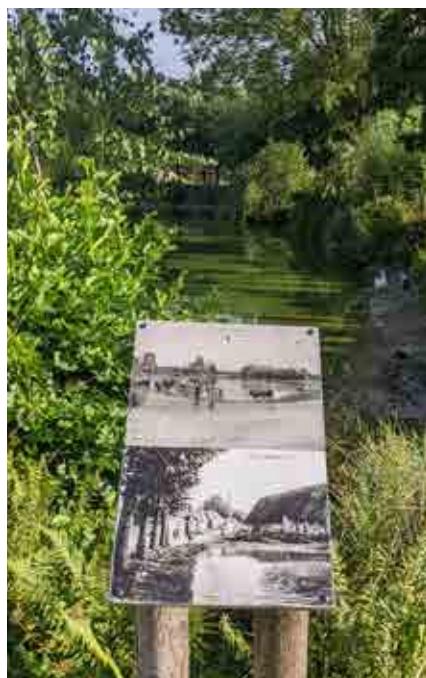
L'aménagement d'un site peut être accompagné, lorsque cela semble pertinent, **de panneaux informatifs, ludiques et pédagogiques, installés aux endroits stratégiques** : entrée du site, espace de rencontre, à proximité d'éléments de mobilier, de plantations...

**Ceux-ci donnent aux usagers des informations sur :**

- l'orientation et la signalisation,
- les aménagements réalisés,
- l'histoire ou le patrimoine du lieu,
- le mode d'emploi d'installations sportives,
- la biodiversité présente,
- la gestion mise en œuvre, etc.

Une attention particulière devra, dès lors, être portée aux **matériaux de ces structures** afin que ceux-ci s'intègrent de manière optimale dans l'environnement existant et résistent aux aléas climatiques.

Par ailleurs, **une communication directe aux habitants** peut également être mise en place par le biais du site internet de la commune, de ses éventuels réseaux sociaux ou d'une lettre (ou gazette) communale. Ce type de communication permet **d'informer la population d'actions ciblées réalisées sur la commune, voire de l'inviter à y participer.**





# Participer au label

## COMMENT PARTICIPER AU LABEL VILLES & VILLAGES FLEURIS ?

Le label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

### Les critères évaluent :

- la mise en œuvre du projet municipal,
- les actions d'animation et de promotion de la démarche auprès des habitants et des touristes,
- la présentation du patrimoine végétal et du fleurissement,
- la protection de l'environnement,
- les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...),
- la pertinence des aménagements en fonction des lieux.

### La labellisation s'effectue à différents niveaux :

1. Chaque année, les communes peuvent s'inscrire à l'opération intitulée « Fleurir le Pas-de-Calais », organisée par Pas-de-Calais Tourisme. Ce 1<sup>er</sup> jury sélectionne les communes susceptibles d'être labellisées et les accompagne dans leur évolution.
2. Le Comité Régional de Tourisme et des Congrès attribue les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> « Fleur » du label « Villes & Villages Fleuris » et propose les communes susceptibles d'être labellisées « 4 Fleurs » au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).
3. Le CNVVF coordonne le processus global de labellisation et attribue la 4<sup>ème</sup> Fleur ainsi que les différents prix nationaux. En 2023, la commune d'Étaples-sur-Mer a obtenu le prix de la protection de la nature.

### Pour télécharger la grille d'évaluation, rendez-vous sur :

[www.villes-et-villages-fleuris.com/documentation/grille-devaluation/](http://www.villes-et-villages-fleuris.com/documentation/grille-devaluation/)

### Le label en chiffres, en 2024 :

- 1/3 des communes françaises sont mobilisées pour accéder au label,
- plus de 4 700 communes françaises sont labellisées de 1 à 4 Fleurs,
- 200 communes du Pas-de-Calais sont inscrites dans la démarche dont 73 communes labellisées de 1 à 4 Fleurs (2023),
- 9 communes du Pas-de-Calais sont labellisées 4 Fleurs.

[www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com)



Initié en 1959 avec la volonté d'embellir les villes par le végétal, le label Villes et Villages Fleuris accompagne, depuis 65 ans, les collectivités dans l'amélioration de leur cadre de vie. Pionnier, dès la fin des années 1990, sur les questions environnementales, il distingue les communes qui s'engagent dans une démarche globale pour réconcilier qualité de vie durable et urgence climatique. À travers cette reconnaissance nationale, le label permet aux communes qui le souhaitent de bénéficier d'un accompagnement pour favoriser la préservation de leurs ressources tout en valorisant l'identité de leur territoire. À ce jour, plus de 4 700 communes sont labellisées de 1 à 4 Fleurs dans toute la France.

Vous trouverez dans ce guide de nombreux conseils pour valoriser les espaces publics de votre commune : abords de la mairie, cour d'école, cimetière ou encore espace naturel. Les espaces publics doivent valoriser les communes, être accessibles à tous, être des lieux de rencontre agréables et végétalisés. Leurs fonctions sont donc multiples !

Pour participer à ce label, vous pouvez être accompagnés  
par les structures suivantes :

